

Vos questions / nos réponses

Stage de sensibilisation aux stupéfiants

Par [Clemmmmmmm](#) Postée le 19/10/2024 05:14

Bonjour, Il y a 18 mois, j'ai été arrêté en voiture pour possession de stupéfiants. J'ai eu une suspension de permis ainsi qu'une amende et l'obligation d'effectuer, dans les 6 mois, un stage de sensibilisation à l'usage de stupéfiants. Je me rends compte ce jour que j'ai complètement oublié d'effectuer ce stage. Je suis en pleine procédure pour récupérer mon permis. Savez-vous ce que je risque et est-il toujours nécessaire que je fasse le stage ? Merci d'avance de votre réponse.

Mise en ligne le 21/10/2024

Bonjour,

Effectivement, la participation à un stage de sensibilisation à l'usage de stupéfiants est une condition nécessaire à la récupération de votre permis de conduire.

Nous ajoutons en fin de réponse les coordonnées d'une structure qui propose ce genre de stages, en Essonne.

Nous vous envoyons tous nos encouragements pour la suite de votre démarche.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

[Association Addictions France Evry - Service de prévention](#)

25, desserte de la Butte Creuse
91004 EVRY

Tél : 01 69 87 72 02

Site web : www.addictions-france.org

Secrétariat : Lundi : 14h-19h - Mardi et Vendredi : 9h-17h - Mercredi 9h-12h et Jeudi 9h -19hh

[Voir la fiche détaillée](#)